



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 21 Mars 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/03-03-35

MISE A JOUR DE LA DELIBERATION BM/NA/2024/12-08-94 PORTANT MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE LA POLICE MUNICIPALE : INDEMNITE SPECIALE DE FONCTIONS ET D'ENGAGEMENT « ISFE »

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Absents : 5

Délégations : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-et-un mars à dix-neuf heures et vingt-cinq minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le quatorze mars deux mille vingt-cinq.

Étaient présents (17) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (07) :

M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL
Mme Josette JERPAN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR
M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Edouard-Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN
M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS
Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Monsieur Moïse ATAM-KASSIGADOU
M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN
Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. REMPAT

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR

Quorum : réalisé

DELIBERATION N° BM/NA/2025/03-03-35

MISE A JOUR DE LA DELIBERATION BM/NA/2024/12-08-94 PORTANT MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE LA POLICE MUNICIPALE : INDEMNITE SPECIALE DE FONCTIONS ET D'ENGAGEMENT « ISFE »

Monsieur **Rénalt SIOUMANDAN** indique que s'agissant de la délibération n° BM/NA/12-08-94, le Conseil municipal a délibéré pour la mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) au bénéfice des agents de la Police Municipale.

Dans un courrier électronique en date du 28 février 2025, la Préfecture, dans le cadre de son contrôle, a formulé des observations et a invité la Commune à porter des précisions notamment sur les modalités de maintien et de suspension de cette indemnité ainsi que sur sa périodicité de versement.

Ainsi, afin de répondre aux observations émises, la délibération a été mise à jour.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 4142-1 à L. 4142-4,

Considérant la nécessité d'ajuster la délibération n° BM/NA/12-08-94 portant mise en place du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois de la police municipale : indemnité spéciale de fonctions et d'engagement « ISFE »,

Où l'exposé de Monsieur SIOUMANDAN,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise à jour de la délibération BM/NA/2024/12-08-94 portant la mise en place de l'ISFE de la police municipale.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 21 mars 2025
Ont signé au registre des délibérations

Les présents (17) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (07) : M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Josette JERPAN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Edouard-Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Monsieur Moïse ATAM-KASSIGADOU, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. REMPAT

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20250321-BMNA2025030335-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025
Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Ornella KINDEUR